



Le sport sécuritaire : un but commun, une responsabilité partagée

par Kirsten Whelan

Novembre 2021

Quand le genre masculin est utilisé dans le présent article, il est entendu qu'il comprend tous les genres.

Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé que le CRDSC avait été sélectionné pour établir et mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire, afin de superviser la mise en œuvre du Code universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) pour les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral. Depuis, le CRDSC travaille avec diligence pour bâtir ce mécanisme et s'acquitter de ce nouveau mandat.

Le CRDSC a récemment tenu une série de groupes focus auxquels tous les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral ont été invités à participer, en plus de consultations auprès des représentants des provinces et territoires. En date du 2 novembre 2021, 31 groupes focus avaient eu lieu au total, soit un taux de participation de 80% des organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral, et les 13 provinces et territoires ont tous été consultés. Un Comité de mobilisation des athlètes a été créé afin de procurer aux athlètes un moyen direct de communication tout au long de la mise en œuvre du mécanisme.

La structure organisationnelle actuelle du CRDSC comprend un Secrétariat de règlement des différends et un Centre de ressources, qui prendront tous les deux de l'expansion. Le Secrétariat de règlement des différends assurera les services traditionnels de médiation et de facilitation de règlement lorsque cela sera approprié, ainsi que les audiences devant le Tribunal de protection nouvellement créé et le Tribunal d'appel. Le Centre de ressources élargira son rôle actuel pour intégrer les services de soutien aux victimes, de sensibilisation, d'éducation et de recherche, la révision du CCUMS ainsi qu'un appui à l'élaboration de politiques et au développement des capacités.

Afin de mettre en place le mécanisme indépendant, une nouvelle division, le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, sera créée et chargée de superviser le processus de réception des plaintes, la tenue des évaluations préliminaires et des enquêtes, ainsi que le maintien à jour d'une base de données des sanctions imposées. Le Commissaire à l'intégrité dans le sport surveillera également la conformité des signataires et fera des rapports au besoin. Il exercera par ailleurs un rôle consultatif spécialisé pour toutes les fonctions du CCUMS sous la responsabilité du Centre de ressources.

Le modèle proposé par le CRDSC repose sur une approche tenant compte des traumatismes subis et vise à limiter le nombre de fois qu'un(e) plaignant(e) doit refaire le récit de son expérience, tout en préservant les droits de toutes les parties à l'équité procédurale et à la justice naturelle. Les conclusions d'une enquête indépendante formeront la base des procédures qui seront engagées ensuite, les audiences *de novo* étant limitées aux cas où une erreur dans l'enquête a été démontrée.

Reconnaissant que la tâche d'assurer un environnement de sport sain et sécuritaire pour tous les participants ne devrait pas dépendre de la capacité d'un(e) plaignant(e) individuel(le) à présenter son cas de façon convaincante sur le plan juridique, la responsabilité de présenter des arguments juridiques devant le Tribunal de protection incombera plutôt au Directeur des sanctions et résultats. Afin d'éviter de traumatiser à nouveau les témoins et pour les mettre plus à l'aise lorsqu'ils livrent leur témoignage, les règles du Tribunal de protection, énoncées à l'article 8 du Code canadien de règlement des différends sportifs, prévoient expressément la possibilité de consentir des adaptations d'ordre procédural.



À toutes les étapes du processus, lorsque la médiation sera jugée appropriée, les parties seront invitées à prendre part à des discussions pour tenter de parvenir un règlement, avec l'aide d'un médiateur professionnel. La médiation présente l'avantage de donner aux parties une plus grande autonomie pour convenir d'une voie à suivre mutuellement acceptable, ainsi qu'un plus large éventail de possibilités de règlement, et l'occasion de s'exprimer directement. Dans les cas où les parties devront probablement continuer à travailler ensemble, la médiation leur permet d'avoir une conversation constructive et de redéfinir les conditions de leur interaction. Le Directeur des sanctions et résultats suivra les discussions de règlement afin de s'assurer que l'issue de la médiation correspond aux objectifs du programme et qu'elle est dans l'intérêt supérieur de la communauté sportive; une plainte ne pourra être considérée comme réglée sans l'approbation du Directeur.

Le programme proposera également une gamme de services aux victimes, notamment une assistance juridique et un soutien en santé mentale. En partenariat avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport, les plaignants admissibles seront dirigés vers divers praticiens en santé mentale, selon leurs besoins et leurs souhaits. Des avocats spécialisés seront également disponibles pour leur fournir une aide juridique afin de les accompagner dans le processus de plainte. Le Programme *pro bono* continuera à faciliter l'accès à des conseils et services juridiques gratuits à toutes les parties intéressées.

La prévention et l'éducation constituent des pierres angulaires du sport sécuritaire, et sont essentielles pour réaliser un changement de culture positif. Le CRDSC compte mettre en place un modèle d'éducation global, fondé sur une vision large du sport sécuritaire et visant à donner aux participants les moyens de favoriser des environnements sportifs accueillants. Des normes d'accréditation seront établies afin de reconnaître divers programmes éducatifs qui sont conformes au CCUMS et d'assurer des exigences de renouvellement qui contribueront au développement personnel et professionnel. S'il est essentiel que les participants soient en mesure d'identifier et de faire cesser les comportements inacceptables, la création d'une culture du sport sécuritaire nécessitera également un travail proactif. Le CRDSC envisage un modèle d'éducation conçu pour donner aux participants toutes les connaissances et compétences dont ils auront besoin pour pratiquer leur sport d'une manière saine et respectueuse.

Des démarches sont en cours actuellement auprès d'autres parties prenantes pour s'assurer que le mécanisme répondra aux besoins de la communauté sportive. Le CRDSC a également commencé à recruter du personnel pour remplir de nouvelles fonctions en appui à la mise en œuvre du programme, l'objectif étant d'avoir un mécanisme pleinement opérationnel pour l'exercice 2022-2023.